

Séance du mardi 24 septembre 2019 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	M. Michel	BASSE	
	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	Mme Cristina	DELLAMULA	
	Mme Julie	UDRY	
	M. Christophe	FAVRE	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget 2020
5. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2020
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers



Mme STALDER, présidente, ouvre la séance à 20h30. Elle salue l'assemblée et les deux personnes présentes dans le public et leur souhaite une très cordiale bienvenue.

1. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2019

Les modifications suivantes sont demandées :

M. SANOU demande une modification à la page 428 : le mot **abattage** est mal orthographié.

Mme PITTELOUD demande une modification à la page 432 : « Mme PITTELOUD présente partage la position du PDC. »

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 18 juin 2019 est approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Courrier de l'ACG du 27.06.2019 se rapportant aux décisions de l'AG du 19.06.2019

Pour rappel, ces décisions sont transmises aux conseillers municipaux dans un esprit d'objectivité et de transparence et peuvent faire l'objet d'un droit d'opposition sous forme d'une résolution.

L'AG de l'ACG, au sein de laquelle les 45 communes sont représentées par leur Exécutif, s'est prononcée favorablement sur les dossiers suivants :

- *Subvention d'investissement à la création de place de crèche en 2020 : CHF 5'000.- pour chaque place créée et mise à disposition ;*
- *Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal pour 2020 : CHF 730'000.- ;*
- *Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2020 : CHF 1 Mio ;*
- *Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2020 : CHF 300'000.- ;*
- *Financement d'investissements informatiques généraux : CHF 1 Mio Financement d'investissement pour l'application informatique petite enfance : CHF 1,5 Mio ;*
- *Participation aux charges de fonctionnement 2020 du GIAP : CHF 7,4 Mio*
- *Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre : CHF 2,5 Mio.*

Il convient de noter que le délai d'opposition est fixé au 14 octobre 2019 et le délai de réception des résolutions à l'ACG au 21 octobre 2019.

Si vous souhaitez obtenir des détails supplémentaires le dossier est à votre disposition à la Mairie.

Lettre de M. Antonio HODGERS Conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire du 27 août 2019

Cette lettre concerne la 6ème édition de la « Quinzaine de l'urbanisme et du territoire 2019 » ouverte à tout public du 16 septembre au 6 octobre 2019. Vous avez tous reçu copie de ce courrier par mail en date du 3 septembre 2019 afin de pouvoir y participer si vous le souhaitez.

A cet égard, il convient de noter que ce courrier était adressé à l'ancienne et non à la nouvelle présidente en fonction depuis le 1er juin 2019.

En accord avec mes collègues du Bureau j'ai donc adressé une lettre de remerciements à M. le Conseiller d'Etat en précisant par la même occasion ce changement.

Projet d'usine d'embouteillage à Divonne-les-Bains

Lors du CM du 18 juin dernier je vous ai informé du projet d'usine d'eau minérale à Divonne-les-Bains. Selon les dernières informations dont la presse s'est faite l'écho, ce dossier, décrié des deux côtés de la frontière en raison de son potentiel impact environnemental, a pris l'eau si je puis m'exprimer ainsi. En effet, après des mois de polémique et la tenue en mai dernier d'une séance publique houleuse, il semble que le nouveau maire de Divonne a renoncé à ce projet, dont son prédécesseur était l'initiateur.

Courrier de PCM opérateur urbain du 10 septembre 2019

Mme la Présidente donne lecture du courrier mentionné ci-dessus.

« Nous faisons suite à nos nombreuses sollicitations restées sans réponse auprès de Monsieur le Maire de votre Commune, Monsieur Wolfgang Honegger, concernant l'organisation d'une présentation par devant votre Conseil Municipal du projet envisagé sur la parcelle 2292 sise Commune de Genthod.

Compte tenu des enjeux que représente le développement d'un tel périmètre pour votre Commune, nous souhaiterions établir un échange et ainsi pouvoir orienter les études en concertation avec vous.

A cet effet, nous sollicitons une présentation de ce projet et des procédures en cours par devant votre Conseil Municipal, si possible avant la fin du dernier trimestre 2019. »

Décès de la maman de Mme Cristina MANZONI, employée de notre commune

Comme vous le savez peut-être, Cristina a perdu soudainement sa maman, Mme Ginarosa RUSCONI, le 13 juillet dernier. Au nom du Conseil municipal, je lui ai adressé une carte de condoléances qu'elle a vivement appréciée.

Sortie du CM 2020 les 16 et 17 mai 2020

Vous avez tous reçu l'invitation à notre traditionnelle sortie annuelle en Suisse centrale. Permettez-moi de vous rappeler le délai d'inscription fixé au 30 septembre 2019. J'espère que vous serez nombreux à participer à la dernière sortie de cette législature.

3. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

• Lettre PCM opérateur Urbain

Cette demande préalable a été refusée le 19 juillet par les offices compétents en raison des nombreux préavis défavorables émis par les services de l'administration de la commune. J'ai pris langue avec M. Pascal MICHEL, chef de service au Département du Territoire. Une rencontre avec le Conseil municipal apparaît pour le moins prématurée. Le Bureau a reçu copie de cette lettre.

- **Aéroport**

Une enquête publique est ouverte concernant la modification du plan de règlement d'exploitation de l'aéroport.

La Commune de Genthod, en collaboration avec les 6 autres communes de la rive droite du lac, organise une séance d'information sur le sujet avec la présence du Directeur de l'aéroport et les personnes compétentes du Département du Territoire, Office de l'urbanisme. Cette séance aura lieu le 9 octobre 2019 à la salle communale.

- **Peintures murales**

Sur demande de la Commune, un expert réputé a procédé à des examens diagnostiques des peintures murales et plafonniers du bâtiment de la Mairie.

Le résultat est réjouissant parce qu'aucun travail de mise en sécurité n'est requis. L'état de conservation des peintures murales et plafonniers est, d'une manière générale, très bon.

Les frais de l'expertise ont été financés par un fonds pour la sauvegarde du patrimoine du Canton.

Le crédit de CHF 50'000.- voté par le Conseil municipal en 2013 sera dès lors annulé et classé à 100%.

- **Piano à queue**

Pour remercier la Commune pour des services rendus, un généreux habitant lui a fait don d'un magnifique piano à queue. Pour des événements culturels, la Commune loue 1 à 2 fois par année un piano pour un prix d'environ CHF 1'550.- par location, ce qui ne sera plus nécessaire désormais.

- **Carrefour des routes de Valavran et de Collex**

En réponse à l'intervention faite sous point 9 « propositions individuelles et questions » lors du Conseil municipal du 18 juin 2019 la Commune de Bellevue a mandaté un bureau.

Les principaux constats et observations réalisés sont les suivants :

- La gestion des priorités au droit du carrefour n'est pas cohérente avec la hiérarchie routière actuellement en vigueur : la route de Valavran, sise sur le territoire de Genthod, devient un axe prioritaire alors que la route appartient au réseau de desserte de quartier et que les routes de Collex et Valavran, côté Bellevue, font partie du réseau routier secondaire.
- Sur la base des données transmises par les TPG, les conditions de circulation des lignes franchissant le carrefour « Collex-Valavran » n'ont été que très peu impactées par le réaménagement du carrefour et les modifications des régimes de priorité.
- Le niveau de sécurité requis [...] normes VSS n'est pas assuré : les distances de visibilité entre les piétons et les véhicules en approche ne sont pas suffisantes, notamment la traversée piétonne aménagée sur la route de Valavran sur le territoire de Genthod.

Les recommandations sont les suivantes :

Sur la base des éléments évoqués, la pérennisation de la mesure actuellement en place n'est pas recommandée. Un projet de réaménagement du carrefour est à établir, impliquant des modifications constructives et géométriques plus conséquentes.

- **Centre de voirie au chemin des Chênes**

Le courrier suivant a été adressé le 17 septembre dernier aux riverains du futur centre de voirie :

« Nous tenons à vous informer de l'avancement des travaux devant vos portes.

Comme vous avez pu le constater, les activités de construction du bâtiment se sont presque arrêtées. Un recours a en effet été déposé contre l'adjudication des travaux de la charpente et de la boiserie extérieure.

Pour attribuer des travaux à partir de CHF 500'000.- (dans notre cas il s'agissait de CHF 427'926.-) une commune a l'obligation d'utiliser les marchés publics. Malheureusement une entreprise positionnée au 5^{ème} rang n'a pas accepté le classement et a fait recours en décembre 2018 auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice, qui 9 mois après n'a toujours pas donné de nouvelles.

Cependant, même si une décision était imminente mais également que le perdant ne faisait pas une nouvelle fois recours, le chantier ne pourrait pas reprendre avant au moins 4 mois, délai nécessaire à la fabrication des éléments du toit.

La construction de l'écopoint, l'aménagement de la route, l'accès au bâtiment ainsi que le terrain côté Versoix ne sont pas concernés par l'arrêt des travaux. »

Les dépenses sont en ligne avec le budget voté. Les soumissions rentrées correspondent au budget voté. Il reste une réserve pour divers et imprévus de CHF 130'000.-. L'installation du chauffage à bois pris du retard. L'isolation phonique et anti feu de la pièce en sont la cause.

➤ **M. STALDER**

• **Crèche les 4 saisons**

A la rentrée de septembre 2019 nous avons 19,2 places occupées (le plus haut score).

• **Ecole de Genthod**

Nous avons 7 classes ouvertes et 4 enseignants ont changé.

Le câblage des locaux a commencé. Les choses vont bon train.

• **Stade Marc Burdet**

Les statuts sont pratiquement finalisés. Nous allons nous attaquer aux contrats de prestations. Le changement des statuts a été anticipé au niveau budgétaire. Nous avons aussi engagé une nouvelle personne pour s'occuper des bâtiments et des terrains. En ce qui concerne l'Open house, nous avons versé la première tranche du contrat de CHF 30'000.-

• **Théâtre**

Nous vous remercions de relayer l'information concernant le spectacle tout public « Oups le loup ».

➤ **M. BAUMGARTNER**

• **La nuit est belle**

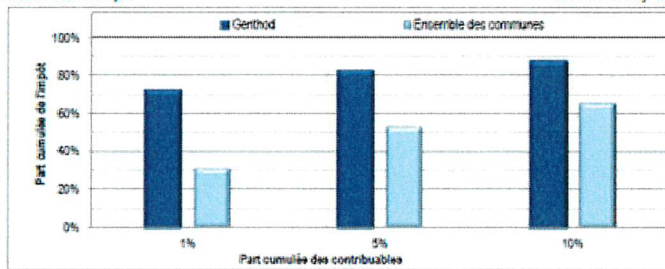
Nous avons reçu un courrier du Département présidentiel signé M. Antonio HODGERS concernant l'évènement « La nuit est belle » le 26 septembre prochain. Lecture est donnée de ce courrier.

4. Présentation du projet de budget 2020

M. le Maire effectue une présentation du projet de budget 2020.

Structure de nos contribuables

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire, année fiscale 2017
Concentration de l'impôt Situation au 30 juin 2019



- En 2017, 1%* assure 72% de nos revenus fiscaux
- En 2016, 1%* assurait 83% de nos revenus fiscaux
- *1% = env. 14 personnes

Les revenus hors impôts représentent environ 20% du total des revenus de la commune

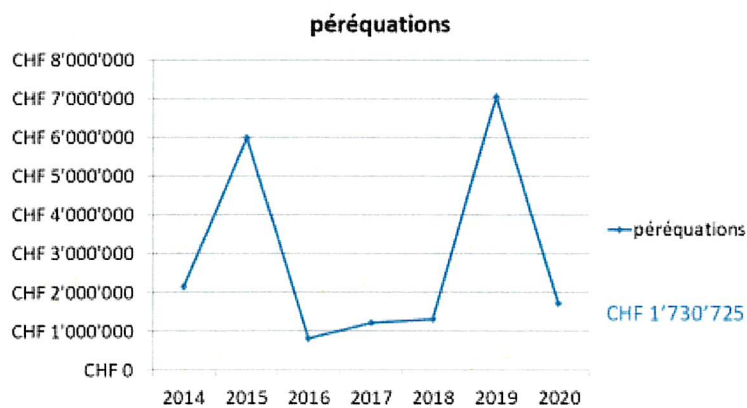
FIDU

Fonds intercommunal de développement urbain

	FIDU par année durant 20 ans,	participations accumulées	A amortir pour l'année précédente	A amortir annuellement accumulé	Les montants amortis accumulés	Coûts par année, participation + amortissement
2017	341'700	341'700		-		341'700
2018	284'000	625'700	11'390	11'390	11'390	295'390
2019	498'500	1'124'200	9'467	20'857	32'247	519'357
2020	277'200	1'401'400	16'617	37'473	69'720	314'673
2021	330'000	1'731'400	9'240	46'713	116'433	376'713
2022	330'000	2'061'400	11'000	57'713	174'147	387'713
2023	330'000	2'391'400	11'000	68'713	242'860	398'713

estimations

Péréquations



Productions fiscales



	Budget 2019	Budget 2020*	Ecart
Impôts personnes physiques	8'962'436	9'501'900	+539'464
Impôts personnes morales	534'570	262'000	-272'570
Compensation IFD PM		60'824	
Productions fiscales 2019 *	9'497'006	9'824'724	+327'718
Taxe professionnelle non perçue	1'128'870	541'330	

* Selon estimations août 2019

Charges budgétées



	Budget 2019	BUDGET 2020	Ecart en %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1'580'850	1'595'900	+1%
REGIE IMMEUBLES PF	820'015	948'665	+15.7%
PEREQUATION	7'040'249	1'730'725	
DISSOLUTION PROVISION CREEE EN 2017	-5'000'000		
CHARGE LIEE A LA PEREQUATION AU BUDGET	2'040'249	1'730'725	-15.1%
AMORTISSEMENTS	1'578'390	1'754'977	+11.1%
AUTRES CHARGES	5'841'307	5'961'469	+2%
TOTAL CHARGES AU BUDGET 2020	11'860'811	11'991'736	+1.1%

GRUPEMENTS, FONDATIONS, ASSOCIATIONS, ...

	Budget 2019	Budget 2020
SIS POMPIERS	143'488	↑ 151'186
OFFICE ETAT CIVIL, PREGNY	23'800	↑ 27'691
FAS'E	21'890	↑ 22'830
GIAP	241'881	↑ 273'481
CIDEC	2'582	↑ 2'672
SIACG	30'513	↑ 31'794
ACG	10'100	↑ 13'000
STADE MARC-BURDET	68'750	↑↑ 108'250
VIGNE BLANCHE	115'354	↓ 105'000
CRECHE POP E POPPA (18 places)	470'000	↑ 480'690
CRECHE GIC	700	↑ 12'000
ORPC VALAVRAN	37'104	↑ 38'000
Contrôle du stationnement	40'500	↑ 41'600

Vue d'ensemble du budget 2020



	Budget 2019	Budget 2020
Impôts *	9'497'006	9'824'724
Autres revenus	2'365'226	2'374'226
Charges	-11'860'811	-11'991'736
Bénéfice / Perte **	1'421	207'214

* Selon estimations août 2019

**Des amortissements complémentaires restent à définir

M. le Maire informe que la structure des contribuables de la commune a légèrement changé. Il commente la projection de la contribution de la Commune au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain), la péréquation intercommunale ainsi que la production fiscale pour les personnes physiques et pour les personnes morales. Il précise que les estimations fiscales du mois d'août seront mises à jour en octobre 2019.

A noter que le projet de budget 2020 est en augmentation : CHF 11'991'736.- pour 2020 (+ 1,1 % par rapport à 2019).

Les produits budgétés se montent à CHF 12 198'950.-.

Les charges budgétées se montent à CHF 11'991'736.-.

Pour l'exercice 2020 le budget prévoit un résultat positif de CHF 207'214.-.

L'envoi de la liste des comptes aux présidents de chacune des commissions comprenant l'exercice 2018, le budget 2019 et le projet budget 2020 sera effectué prochainement.

M. le Maire demande au Conseil municipal le vote du renvoi de ce budget en commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. RYCHNER indique que les commissions reçoivent habituellement le projet de budget avec une comparaison sur les comptes de l'année précédente. Afin de pouvoir effectuer une comparaison lors de dépenses exceptionnelles, il souhaite obtenir les comptes des deux exercices précédents.

Mme GUINAND demande s'il est possible d'obtenir l'état des comptes 2019 (état des dépenses à fin août 2019).

M. le Maire indique que les dépenses ne sont pas linéaires. Il informe toutefois que certains comptes sont à la limite à ce jour mais d'autres comptes n'ont été dépensés que d'un tiers.

M. STALDER indique qu'il est possible de transmettre les factures payées à fin août 2019.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente procède au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité

le renvoi du projet de budget 2020 aux commissions.

5. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2020

La Présidente informe que quatre votations populaires et trois élections sont prévues en 2020. Il s'agit alors de déterminer, pour chacune d'entre elles, le Président du local de vote et son suppléant, le Vice-président et son suppléant, avec une représentation de chaque fraction politique.

9 février 2020 (votation populaire)

Président-e	Carol BORLOZ-NEUFFER
Suppléant-e du/de la Président-e	Karen GUINAND
Vice-président-e	Michel BASSE
Suppléant-e du/de la Vice-président-e	Elisabeth STALDER

15 mars 2020 (élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des Exécutifs communaux)

5 avril 2020 (second tour de l'élection des Exécutifs communaux)

Concernant les dates des élections communales, la Mairie se chargera des nominations. Les candidats n'ont en effet pas le droit d'être Président ni Vice-président.

26 avril 2020 (premier tour de l'élection du Pouvoir judiciaire)

Président-e	Olivier JOSS
Suppléant-e du/de la Président-e	Christine VIZCAINO
Vice-président-e	Elisabeth STALDER
Suppléant-e du/de la Vice-président-e	Lorella GLAUS-LEMBO

17 mai 2020 (votation populaire et second tour de l'élection du Pouvoir judiciaire)

En raison de la sortie du CM qui a lieu le même jour, la Présidente demande à la Mairie de se charger des nominations de la Présidence et la Vice-présidence pour la votation populaire et le second tour de l'élection du Pouvoir judiciaire du 17 mai 2020.

27 septembre 2020 (votation populaire)

Président-e	Noun Jacques SANOU
Suppléant-e du/de la Président-e	Marie-France MUTILLOD
Vice-président-e	Karen GUINAND
Suppléant-e du/de la Vice-président-e	Bastien GUEX

29 novembre 2020 (votation populaire)

Président-e	Christine VIZCAINO
Suppléant-e du/de la Président-e	Carol BORLOZ-NEUFFER
Vice-président-e	Noun Jacques SANOU
Suppléant-e du/de la Vice-président-e	Marie-France MUTILLOD

6. Propositions de la Mairie

Plage du Saugy

M. STALDER prend la parole.

« Je vais vous parler de la Plage du Saugy où nous avons fait plusieurs aménagements. Nous avons reçu les premières plaintes concernant la propreté de la plage. Ce problème a été résolu. Nous avons reçu des plaintes concernant l'interdiction d'utilisation des grills, ce qui figurait déjà dans le règlement.

A noter que le règlement était apposé sur des panneaux d'information à l'entrée de la Plage. Nous avons eu beaucoup de plaintes concernant le comportement inadapté de certains utilisateurs et le non-respect des lieux et des règles (grills sauvages, chiens pas tenus en laisse, musique, etc.). Nous avons commencé à mettre à jour et à adapter la partie réglementaire. Nous nous sommes inspirés de ce qu'il se fait ailleurs. Nous avons également compté sur la société de sécurité Python qui reste impuissante, notamment en raison de l'endroit qui est caché, ce qui représente un point faible. Il faut réagir et empêcher les gens de s'installer dans ces comportements inadéquats. Après réflexion, le seul moyen est de mettre quelqu'un en permanence.

Je propose que ce sujet soit renvoyé en commission de la Sécurité afin d'évaluer sa faisabilité, en réfléchissant à l'aspect financier, légal et pratique en vue d'une présence régulière, voire peut-être permanente, pour garantir aux utilisateurs « normaux » de bénéficier des bienfaits du lac. Serait-il imaginable de faire payer l'entrée aux Bains du Saugy ? Je souhaiterais que le Conseil municipal traite ce sujet en le renvoyant en commission de la Sécurité. »

La Présidente ouvre la discussion.

M. SCHMULOVITZ remarque l'inutilité des agents Python. Il pense que ce service a un coût qui figure dans les comptes et, quel que soit son montant, lui paraît exagéré compte tenu des prestations de ce groupe d'agents. En effet, ils ont un comportement inadéquat et ne souhaitent pas rentrer en matière. Les rapports effectués par les agents de sécurité sont inadéquats et ne correspondent pas à la réalité. Il pense que certains jours l'accès à la plage est impossible voire dangereux. Il relève l'importance de revoir ce sujet avec la direction de Python Sécurité. Il considère que l'utilisation des grills a une large responsabilité quant à la fréquentation de la plage du Saugy.

M. STALDER confirme que Python patrouille à un homme. Il relève l'intérêt de pouvoir agir en amont. Il convient de distinguer la mission de Python, qui est de surveiller la commune, de la mission de surveillance de la plage du Saugy. Il pense qu'il appartient à la commission de se pencher sur ces aspects afin de trouver une solution qui nécessitera probablement un investissement financier.

Mme PITTELOUD confirme que les grills du Saugy sont le sujet de cette législature en cours. Elle constate que les lieux d'accès publics sont confrontés à des problèmes de sécurité. Elle est favorable à un renvoi en commission. Parallèlement, elle souhaite obtenir des informations supplémentaires concernant les éventuelles plaintes pénales, les éventuelles pétitions. Il ne faudrait pas s'orienter vers l'achat d'un « bazooka pour tuer une mouche ». Elle relève l'importance de trouver des pistes plutôt dans la prévention que dans la prophylaxie. Elle souligne la nécessité de demander à Python le signalement des cas graves.

M. RYCHNER s'exprime en tant que président de la commission de la Sécurité et aimerait rappeler à Mme PITTELOUD que la commission de la Sécurité, lorsqu'elle discute d'un sujet, ne se contente pas d'une seule ligne directrice. Il ajoute qu'il est évident que les Bains du Saugy ont été financés en partie par l'Etat et en partie par la Commune de Genthod. Ils sont essentiellement destinés à nos communiens et M. RYCHNER recommande d'agir avant que des plaintes pénales n'arrivent.

Il est favorable au renvoi de ce sujet en commission de la Sécurité.

Mme VEGEZZI trouve qu'en règle générale, par rapport à l'année dernière, la situation s'est améliorée. Elle s'interroge sur la responsabilité du lieu après la fermeture à 23 heures.

M. SCHMULOVITZ a entendu ce qui précède et fait la remarque suivante : les agents de sécurité Python promettent à la population de faire des rapports circonstanciés. Il constate que les rapports ne parviennent pas toujours à la Mairie. Il relève l'importance d'obtenir des rapports précis. Il pense que Python est porteur de la sécurité dans notre village et porte une responsabilité vis-à-vis de ce qu'il se passe aux Bains du Saugy.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente propose le renvoi de cette demande à la commission de la Sécurité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

le renvoi de cette demande à la commission de la Sécurité.

7. Propositions individuelles et questions

Chantier chemin des Limites

Mme VIZCAINO prend la parole.

« Messieurs les membres de l'Exécutif,

Ma question concerne le chantier qui borde le chemin des Limites.

Après un arrêt des travaux d'une durée assez conséquente, j'ai remarqué, cet été, la présence de quelques ouvriers sur ce chantier. Est-ce à dire que les travaux ont repris et que la Clinique de l'œil va voir le jour ?

Si ce n'est pas le cas, un délai pour l'exécution de ce projet a-t-il été fixé ?

En résumé, la Mairie a-t-elle reçu des informations sur l'avancée de ce chantier ?

D'avance, je vous remercie de votre réponse. »

M. le Maire confirme que le chantier a repris, probablement en vue de prolonger l'autorisation de construire.

PCM opérateur urbain

Mme GLAUS-LEMBO souhaite revenir sur le courrier de la société PCM opérateur urbain SA et de sa demande de pouvoir organiser une présentation au Conseil municipal sur un projet envisagé sur la parcelle 2292 située sur la commune de Genthod. Elle propose le renvoi de cette demande à la commission du Territoire, élargie au Conseil municipal, pour étude.

M. GUEX demande pour quelle raison Mme GLAUS-LEMBO propose un renvoi en commission du Territoire « élargie au Conseil municipal ».

Mme PITTELOUD constate que ce courrier est adressé à l'ensemble du Conseil municipal et concerne une demande en vue de l'organisation d'une présentation à l'ensemble du Conseil municipal.

M. GUEX comprend que cette demande reflète l'envie de prendre connaissance de ce projet qui ne verra jamais le jour.

Mme la Présidente considère qu'à ce stade il est préférable que la commission de l'Aménagement du Territoire se réunisse afin de prendre une décision par rapport à la suite à donner à la demande de cette société.

M. RYCHNER se sent obligé d'intervenir sur ce sujet. Il trouve abracadabrant de travailler d'une manière non chronologique. À partir du moment où le Département a refusé ce projet, est-ce que la commission doit réellement se réunir pour étudier un projet irréaliste ?

M. le MAIRE précise que le chef de service du Département de l'urbanisme a indiqué à l'Exécutif qu'une réunion avec cette société n'est absolument pas conseillée.

M. RYCHNER ajoute que ce n'est pas constructif.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente procède au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE REFUSER

par 3 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions

le renvoi de cette demande à la commission de l'Aménagement du Territoire, élargie au Conseil municipal.

Le Bureau examinera cette demande afin de voir quelle suite lui donner.

Loyers Creux-de-Genthod

Mme MUTILLOD revient sur la déclaration faite par M. le Maire concernant les loyers du Creux-de-Genthod, suite à la demande de M. RYCHNER lors du Conseil municipal du 18 juin 2019.

Elle souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que les loyers ne correspondent pas aux loyers présentés à la commission des Finances en date du 11 février. Elle demande à M. le Maire de bien vouloir apporter au Conseil municipal un éclaircissement à ce sujet.

M. le Maire indique à Mme MUTILLOD que des informations relatives à cette question, arrivées tardivement, pourront être transmises lors du prochain Conseil municipal.

Mme MUTILLOD en prend note. Elle considère toutefois que la question est claire. Elle rappelle que les montants des loyers avaient été protocolés en commission des Finances. Elle note une différence dans le montant du loyer transmis au Conseil municipal du 18 juin dernier.

M. le Maire précise que loyer précédent était payé par un diplomate dont le prix conventionné se montait à CHF 4000.-.

Eclairage passages piétons

M. JOSS prend la parole :

« En date du 9 avril de cette année, le Conseil municipal votait un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 67'000.- pour le remplacement de l'éclairage du passage piétons devant l'école. Ce dernier n'éclairant pas suffisamment il est dangereux de s'y engager même quand une voiture arrive au loin. Un des lampadaires a été changé (passage piétons parc). Qu'en est-il des autres lampadaires ?

M. le MAIRE confirme que ces travaux sont en cours de réalisation. Il précise que certains passages piétons ne sont pas réglementaires.

M. JOSS demande si un lampadaire a été installé à l'arrêt « Genthod-Pierre-Grise ».

M. le MAIRE confirme que cette installation est prévue mais que le passage piétons va être ôté.

Travaux Clinique de l'œil

En complément à l'intervention de M. le Maire concernant les travaux de la Clinique de l'œil, M. GUEX précise que théoriquement les travaux doivent être effectués de manière continue. Si la Commune estime que ce n'est pas le cas et que les travaux constituent une gêne paysagère, elle peut écrire à l'Office des autorisations de construire afin de demander ce qu'il en est et si le projet se réalisera.

Restaurant Le Lacustre

M. GUEX constate que le droit de superficie du restaurant Le Lacustre a changé de propriétaire. Depuis l'activité du restaurant semble à l'arrêt. L'Exécutif a-t-il des informations à ce sujet ?

M. le MAIRE indique que l'acte a été signé.

M. BAUMGARTNER apporte une réponse officieuse : le financier du projet se serait désengagé.

M. SCHMULOVITZ se demande comment une maison en droit de superficie, appartenant à un propriétaire, peut rester à l'abandon et se décrépir avec le temps. Existe-t-il une loi qui limite la destruction par la nature et par le vieillissement d'un bâtiment situé au bord du lac ?

M. le MAIRE informe qu'une clause dans le contrat prévoit que ce bâtiment doit rester un restaurant.

M. STALDER partage les inquiétudes de M. SCHMULOVITZ. Il constate le maintien de la loi tacite de la finance.

8. Divers

PSIA

Mme PITTELOUD indique qu'une présentation sur le PSIA a été effectuée en commission de l'Aménagement du Territoire. La commission a appris l'existence d'une consultation de l'Office fédéral de l'aviation civile. La Commune a un mois pour s'opposer. Elle indique que la commission n'a pas le temps de se pencher sur le dossier

Elle propose de demander à l'Exécutif de s'opposer au projet avec l'appui du Conseil municipal.

M. RYCHNER indique ne pas avoir eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble du contenu du dossier. Certains éléments ressortent essentiellement de ce dossier : un courrier de la direction de l'Aéroport qui demande expressément de pouvoir modifier une sortie des avions de la piste d'atterrissage. L'objectif étant que la piste soit libérée le plus vite possible en vue de l'augmentation de la fréquence et une diminution de l'intervalle entre chaque avion. Par ailleurs, la courbe de bruit PSIA 2019 actualisée est beaucoup plus large que l'ancienne courbe de bruit. Il constate que, contrairement à tout ce qu'on a pu entendre, il y aura plus de bruit.

M. RYCHNER suggère de faire opposition sur le plan individuel et que l'entité « Genthod » fasse de même dans les délais.

Mme PITTELOUD ajoute que 88 % du territoire de la commune de Genthod se trouvera dans la zone totalement inconstructible. Elle est désolée de porter à la connaissance du Conseil municipal un sujet qui n'a pas eu le temps d'être présenté ni discuté. Toutefois, les délais impartis sont très courts. Au nom de la commission de l'Aménagement du Territoire, Mme PITTELOUD demande si le Conseil municipal serait d'accord de demander à l'Exécutif de rédiger une opposition, avec l'appui du Conseil municipal, en collaboration avec les communes voisines.

Mme GUINAND complète les propos de Mme PITTELOUD et propose, dans le cadre de l'opposition de la Commune, de contacter les associations ARAGGE ou CARPE afin d'obtenir des modèles de lettres. Elle souligne l'importance des atterrissages nocturnes qui sont un vrai problème.

Mme GUINAND propose à la Mairie de faire figurer des informations sur ce dossier sur le site de la Commune afin que la population puisse se renseigner et prendre position.

Mme la Présidente confirme que le Conseil municipal est saisi par la Présidente de la commission de l'Aménagement du Territoire, de faire valoir les droits de la Commune par voie d'opposition dans le cadre de l'enquête publique se rapportant à la mise en œuvre du PSIA.

Mme la Présidente procède au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

de mandater la Mairie en vue de rédiger un texte et de faire valoir les droits de la Commune.

Bonbons du Conseil municipal

Mme PITTELOUD regrette qu'il n'y ait pas de bonbons sur la table ce soir.

La Voie Verte

Mme PITTELOUD a appris qu'il y avait un évènement sur la future voie verte. Le Conseil municipal n'a pas été informé.

L'Exécutif répond qu'une information a été mise sur le site internet de la Commune.

La nuit est belle

Mme PITTELOUD rappelle l'annonce de l'évènement « la nuit est belle ». Elle ne comprend pas pourquoi la lumière se rallume à minuit.

M. GUEX demande si cette magnifique action pourrait être pérennisée dans la commune en réduisant l'éclairage entre 1h00 et 5h00 du matin.

Mme PITTELOUD propose le renvoi de cette demande en commission de l'Environnement.

La Présidente procède au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

le renvoi de cette demande à la commission de l'Environnement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

SÉANCE LEVÉE À 22H16.



La Secrétaire du Bureau
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Présidente
Elisabeth STALDER



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO